

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT 546-3**



AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Que lors de la séance ordinaire du 14 septembre 2021, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NO 546-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 546 SUR LES NUISANCES
(RMH 450-2019)**

Que ce règlement peut être consulté sur le site web de la Ville au www.ndip.org.

Que ce règlement entre en vigueur le 15 septembre 2021.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 15 SEPTEMBRE 2021.



Me Catherine Fortier-Pesant
Greffière
